

Décision

Générale

colonial

Décision n° 222 fixant la composition de la session extraordinaire du Conseil de révision de la classe 1953 qui se tiendra à Djibouti. le 5 mars 1953..

n° 222

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 février 1953

Numéro JO
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro
1 mars 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une session extraordinaire du conseil de révision de la classe 1953 se tiendra à Djibouti le 05 mars 1953 demandes de sursis d'incorporation qui n'auront pu être formulées par les jeunes gens ayant participé aux opération de recrutement de l'armée avec la classe 1953. Cette session sera composé comme suit : MM. Chamboredon, Secrétaire Général de la CFS. délégué de M. le Gouverneur de la C.F.S..... Président Camilli, membre du Conseil ReprésentatifMembre Tréboute, membre du Conseil Représentatif le Lieutenant-Colonel Clausse.....— Assisteront à la présente session: M. le Sous-Lieutenant Courault, commandant du Bureau de recrutement ; Un Médecin du Service de Santé des Troupes Coloniales (à designer par le Commandant Supérieur des Forces Armées de la Coté Francaise des S omalis); M. Grandperrin, Administrateur-Maire de la ville de Djibouti. M. l'Administrateur-Maire de Djibouti est chargé de l'organisation de la séance en liaison avec l'état-major du Colone Commandant Supérieur des forces armées de la Côte Française des Somalis (Bureau de Recrutement).